
Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

COMITÉ :

M. Jeannot Marcil
Président

M. Edgar Beaulieu
Membre

M. Hugues Thériault
Membre

Syndicat international des peintres et métiers
connexes, section locales 349, 1929, 1135
8150, boul. Métropolitain Est, bureau 220
Montréal Qc H1K 1A1

- Requérante -

Association internationale des travailleurs en ponts,
en fer structural, ornemental et d'armature, local 711
9950, boul. du Golf
Anjou Qc H1J 2J7

- Intimée(s) -

Fer forgé Ricciardelli
660, 90^e Avenue
Lasalle (Québec) H8R 3A1

Les Structures de Beauce inc.
305, rue du Parc C. P. 9
Saint-Odilon (Québec) G0S 3A0

Groupe Orbi Construction inc.
2225, boul. Industriel
Chomedey Laval (Québec) H7S 1P8

Union internationale des journaliers d'Amérique du
Nord, local 62
6900, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

Association nationale des peintres et métiers
connexes, section locale 99
5275, rue Jean-Talon Est, bureau 200
St-Léonard (Québec) H1S 1L2

CSN-Construction
2100-B, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 4S1

Association de la construction du Québec
7400, boul. des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 3M2

Syndicat québécois de la construction
2121, avenue Sainte-Anne, bureau 102
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Application de produits filmogènes sur des structures d'acier

Chantier : Aéroport de Dorval, 975, rue Roméo Vachon (hôtel)

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 1^{er} octobre 2008 pour disposer du litige entre les métiers de peintres et de monteur d'acier de structure au chantier de l'Aéroport de Dorval, 975, rue Roméo Vachon (hôtel) à Montréal.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jeannot Marcil agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 1^{er} octobre 2008 de la tenue d'une conférence préparatoire, pour le mercredi, 15 octobre 2008 à compter de 9 h, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	Jean-Marc Mariez	Section locale 349
	Pierre Desroches	Local 711
	Gerry Perry	Local 711
	Georges Lannéval	Local 99
	Jean-Luc Deveaux	Local 62
	Jean Pedneault	SQC
	Filippo Tomasino	CSN Construction
	Daniel Sénécal	CSN Construction
	Jean-François Morin	ACQ

Constat de conflit d'intérêts

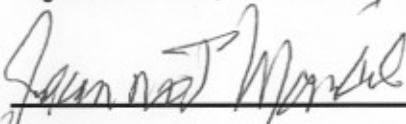
Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

Rapprochement des parties

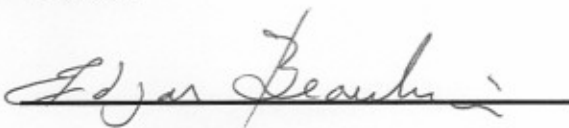
Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Sauf les représentants des locaux 349, 99, et 711, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du Comité qu'il y avait une entente et que le Comité n'avait plus à prendre position dans ce litige.

CONSIDÉRANT l'entente entre les parties, le Comité met fin à la conférence préparatoire et à la demande de la requérante dissout le Comité.

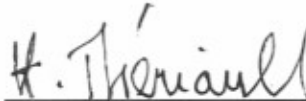
Signée à Montréal, le 15 octobre 2008



Jeannot Marcil
Président



Edgar Beaulieu
Membre



Hugues Thériault
Membre